

L'an deux mille douze, le onze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de GOULVEN, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel OLLIVIER, Maire.

Date de convocation : 06 décembre 2012

Etaient présents : MM Jean-Michel OLLIVIER, Maire, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Gilles LE DROFF, adjoints ; MM Christophe BODENNEC, Paul KERAUDY Mmes Denise STEPHAN, Anne-Marie DESTOUR, Evelyne LE GOFF et Mr Gilbert LOAËC, conseillers.

Secrétaire de séance : Mme Denise STEPHAN

Mr Jean-Michel OLLIVIER donne lecture de l'ordre du jour :

- Modifications de crédits
- Création d'un poste d'agent recenseur
- Bail du local commercial
- Convention ALSH
- Presbytère
- Informations diverses
- Questions diverses

Suite à la lecture du compte-rendu de la dernière réunion, Mr Jean-Michel OLLIVIER apporte les informations suivantes :

- le terrassement de la nouvelle piscine intercommunale a débuté. La Communauté de la Baie du Kernic intègre le syndicat mixte du pôle aquatique.
 - L'acte d'achat de la maison Premel a été signé le 15 novembre.
 - S'agissant de logements sociaux, le centre des impôts a donné son accord pour que la commune bénéficie du remboursement de la TVA dans le cadre de l'opération de réhabilitation du presbytère.
 - Pour ce qui concerne le personnel communal, Mlle Julie GOURMELON quittera Goulven pour un poste d'agent d'accueil à temps complet à la mairie de Plouzané à compter du 14 janvier 2013. Son souci du travail bien fait, sa polyvalence, ses connaissances en informatique ont été appréciés. Mme Christine BOSSARD a vu son temps partiel thérapeutique passer de 50 à 70 % pour la période de fin octobre à fin janvier. Il n'est donc plus nécessaire de faire appel au service des missions temporaires du centre de gestion pour compléter le temps de présence de l'ATSEM à l'école. Courant janvier le médecin du travail donnera son avis sur la suite à donner.
 - Les participants au repas des Anciens qui s'est déroulé dans la salle communale se sont déclarés très satisfaits de la formule.
- Soumis au vote, le compte-rendu de la réunion du 9 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

I – MODIFICATIONS DE CRÉDITS

Mr Jean-Michel OLLIVIER présente la situation budgétaire de la section d'investissement. Pour ce qui concerne les travaux à l'église, l'enveloppe initialement prévue a été dépassée pour permettre la réalisation des polychromies de l'orgue. Les entreprises ont appliqué des révisions de prix mais l'éventualité de la réalisation de celles-ci n'avait pas été prise en compte dans les demandes de subventions. Les retards pris par le chantier ne sont pas imputables à la commune. Il a été demandé à l'agence de Ponthaud, au cabinet Saboureau et à Mr Galtier de reconsidérer ces ajustements et de corriger certaines erreurs de facturation. Cependant il convient de modifier les crédits pour permettre d'acquitter les factures le moment venu.

Au cimetière, les travaux d'évacuation des eaux pluviales ont été réalisés en régie mais le coût des matériaux porte l'enveloppe à affecter à cette opération à la somme de 2 000 €.

L'achat de la maison Premel a été réalisé. Un emprunt de 40 000 € a été prévu mais il convient d'ajouter 1 650 € au titre des frais d'acte notarié

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de modifier comme suit les crédits inscrits au budget primitif de la commune :

- Programme n° 56 (Travaux de voirie) : c/2315 = - 15 700 €
- Programme n° 55 (Travaux de bâtiments) : c/2313 = - 5 000 €
- Programme n° 64 (Politique locale de l'habitat) : c/2313 = - 5 000 €
- Programme n° 70 (cimetière) : c/2313 = + 700 €
- Programme n° 65 (église) : c/2313 = + 25 000 €
- Programme n° 64 (Politique locale de l'habitat) : c/1641 = + 1 650 €
- Programme n° 69 (réhabilitation du presbytère) : c/1641 = - 1 650 €

II – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT RECENSEUR

Mr Jean-Michel OLLIVIER informe le Conseil que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 17 février 2013. Un appel à candidature a été publié dans le bulletin communal et seul Mr Bertrand COSTIOU domicilié à Kerzogue, s'est porté volontaire. L'INSEE versera à la commune une dotation de 1081 €. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de fixer les bases de rémunération de l'agent recenseur selon le tarif proposé par le Centre de Gestion et d'adopter la délibération suivante :

L'assemblée délibérante,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relative au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer un emploi de recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2013,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité (10 voix) la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement 2013. L'agent recenseur sera payé à raison de

- 0,49 € net par feuille de logement remplie,
- 0,94€ net par bulletin individuel rempli,
- 4,72 € pour le bordereau de district

La collectivité versera un forfait de 88,80 € pour les frais de transport.

L'agent recenseur recevra 18,84 € net pour chaque séance de formation et 18,84 € net pour la demi-journée de repérage.

III – BAIL DU LOCAL COMMERCIAL

Mr Jean-Michel OLLIVIER informe le Conseil de la vente du fond de commerce alimentaire et du bar par Mme Martine UGUEN à Mme Armelle BUSSON. L'acte de vente comporte un article par lequel le cédant s'engage à rester garant et à répondre solidairement du repreneur en matière de paiement du loyer et de l'entière exécution des conditions et charges du bail. A l'unanimité les membres du Conseil décident de lever cette clause d'engagement par le cédant et de maintenir le loyer mensuel à la somme de 100 € HT par mois jusqu'à la prochaine révision triennale. Les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie sont confiants dans l'avenir de ce commerce. Les nombreux visiteurs de l'église constituent un potentiel intéressant surtout pendant la saison estivale.

IV – CONVENTION ALSH

Mr Jean-Michel OLLIVIER présente un compte-rendu de l'activité menée par l'association Familles de la Baie à l'intention des enfants. Cinq jeunes de Goulven ont participé aux activités de l'ALSH soit 8 après-midis et 57 journées (5 enfants en 2011 pour 28 journées). Après en avoir délibéré, les membres du Conseil donnent un avis favorable à une participation financière de la commune à hauteur de 9€ par jour et par enfant.

V – PRESBYTÈRE

Mr Gilles LE DROFF présente l'état d'avancement des travaux sur le chantier du presbytère. Les entreprises chargées du second œuvre interviennent actuellement. Des tests d'infiltrométrie seront réalisés prochainement pour connaître l'étanchéité à l'air et ainsi corriger rapidement les défauts éventuels dans l'objectif d'obtenir la labellisation BBC. Avant le début des travaux, une étude thermique a été effectuée par le cabinet Techniconsult mais celui-ci n'est pas agréé par l'organisme chargé d'accorder le label. Un devis d'expertise énergétique, d'un montant de 710 € TTC a été adressé en mairie par l'entreprise Act&Co, de Plabennec. Une négociation se fera avec les responsables de Techniconsult pour tenir compte de l'inachèvement de leur mission. Pour ce qui concerne le lot "plomberie-chauffage" le percement du mur entre le bâtiment et le penti pour le passage de gaines des chauffe-eau thermodynamiques entre les logements 1 et 2 n'avait pas été pris en compte. L'avenant est de 350 € HT (374,50 € TTC). A l'unanimité les membres du Conseil acceptent ces avenants.

Mr Jean-Michel OLLIVIER signale que l'emprunt sera contracté dès réception de la convention APL. Le dossier a été instruit par les services de la DDTM mais c'est le Conseil Général, délégataire de l'aide à la pierre qui signera la convention au nom de l'Etat. Le déblocage des fonds devrait intervenir début janvier 2013. Par ailleurs une réflexion devra être menée sur la mise en location des logements : soit directement par la commune soit par l'intermédiaire d'une agence qui prélèvera une commission sur le montant des loyers. Dans ce cas une charte devra être signée pour que la commune conserve la maîtrise de l'attribution des logements. Une répartition des frais de chauffage sera également à mettre en place.

VI – INFORMATIONS DIVERSES

Mr Jean-Michel OLLIVIER présente la demande de participation financière aux frais de fonctionnement du groupe scolaire Jacques PREVERT (Lesneven) pour un élève originaire de Goulven (montant 590€). Considérant que l'avis du Maire n'a pas été sollicité et que l'école publique communale dispose de la capacité d'accueil suffisante pour recevoir cet enfant, les membres du Conseil décident à l'unanimité de ne pas accorder la participation demandée.

Mr Régis FEGAR donne lecture du compte-rendu de visite des services vétérinaires dans les locaux de la cantine. La pose d'un siphon dans la cuisine et la salle n'est pas réalisable. Par contre, les rangements ont été améliorés, des étagères posées, les plinthes cassées remplacées. Les peintures de la cuisine seront refaites pendant les vacances de Noël. Le contrôleur remet en question l'aménagement des lieux qui avaient pourtant reçu un avis favorable de son service au préalable des travaux de rénovation de la salle. Mr Jean-Michel OLLIVIER fait remarquer que les résultats d'analyses réalisées par le laboratoire IDHESA sont habituellement satisfaisants. Un devis a été demandé à cet organisme dans le but de réaliser le plan de maîtrise sanitaire.

Mr Régis FEGAR informe le Conseil qu'un règlement applicable au comportement des enfants à la cantine a été mise en place par les élèves eux-mêmes avec l'aide du personnel. La disposition

des tables a été modifiée pour tenter d'améliorer la discipline. Cette année, parmi les élèves qui mangent à la cantine on note une proportion importante d'enfants de 2 – 3 ans.

Mme Denise STEPHAN fait remarquer que les communes pourront attendre la rentrée de septembre 2014 pour appliquer la réforme des rythmes scolaires. Les élèves auront école le mercredi matin. Le surcoût est estimé à 6 000€ par classe.

Mr Jean-Michel OLLIVIER informe que le Téléthon a été un succès sur notre territoire. Le défi des 5000 crêpes a été relevé. Il remercie les agriculteurs qui ont donné du lait.

Trois places de columbarium ont été aménagées au cimetière. Le tarif de ces concessions sera fixé en début 2013.

La question de l'emplacement d'une borne à incendie dans le quartier de Créac'h Gallic est toujours à l'étude. Les pompiers ont demandé qu'elle soit placée en limite du lotissement Guerrier mais le diamètre de la canalisation est insuffisant. Il est proposé d'en installer une au niveau du délaissé situé à l'intersection des CD 125 et 129 avec la possibilité de disposer d'une réserve d'eau à Lanvrein pour compléter le débit d'une autre borne face à la propriété de Mr et Mme Gérard BODENNEC. Un rendez-vous pour une visite sur place sera pris avec le responsable du service incendie.

Cette année, l'arbre de Noël du personnel communal aura lieu à Plounéour-Trez.

Le sapin de Noël qui sera posé sur le parking de la mairie sera illuminé à partir de samedi.

Mr Gilles LE DROFF informe le Conseil que pour ce qui concerne la vente des terrains des lotissements communaux, 2 personnes se sont portées acquéreur de lots à Kerilis et une à Gouerven. A compter de janvier 2013 les constructions de maisons d'habitation devront respecter les normes BBC. L'impact en matière de coût de construction s'élèvera à environ 15 000 €.

Mr Jean-Jacques LE BRAS signale que des sondages ont été réalisés le long de la route de Rababuan dans le but de mettre fin aux fréquentes inondations de la chaussée. La nature du sol y étant favorable, un tractopelle creusera un puits perdu pour recueillir les eaux de ruissellement.

Mme Anne-Marie DESTOUR informe de sa participation à une réunion organisée au Conseil Général dans le but de préparer un annuaire destiné aux personnes handicapées. Par ailleurs, le Noël des pensionnaires de l'hôpital aura lieu le mardi 18 décembre.

Mr Jean-Michel OLLIVIER fait savoir au Conseil que le contrôle de l'installation électrique du commerce a été réalisé par l'entreprise Cloarec (de Gouesnou) pour un montant de 275 € HT. Le coût total des visites annuelles obligatoires s'élève à 1300 € pour l'ensemble des bâtiments communaux.

La séance est levée à 22h15.

Jean-Michel OLLIVIER	Jean-Jacques LE BRAS	Régis FEGAR	Gilles LE DROFF	Christophe BODENNEC
-------------------------	-------------------------	-------------	-----------------	------------------------

Paul KERAUDY	Denise STEPHAN	Anne-Marie DESTOUR	Evelyne LE GOFF	Gilbert LOAËC
--------------	-------------------	-----------------------	-----------------	---------------